



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

magistrats

Question écrite n° 5263

Texte de la question

M. Charles de Courson attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le décret du 28 juin 2002 portant nomination de magistrats. Il s'étonne de l'absence du juge aux affaires familiales dans ce décret, alors que la loi organique du 31 décembre 2001 a spécialement prévu ce magistrat spécialisé dont la durée de fonctions ne peut excéder dix années. Cette disposition de la loi ne semblant pas avoir été appliquée, il apparaît déjà que des recours vont être formés contre les décisions des juges aux affaires familiales, dont le mode de désignation n'est pas légal. Il lui demande donc de bien vouloir préciser la position de la chancellerie sur ce problème.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'article 13 de la loi organique n° 2001-539 précise que les dispositions de l'article 28-3 de l'ordonnance statutaire du 22 décembre 1958 relatives aux fonctions spécialisées, s'appliqueront aux nominations intervenant à compter du 1er janvier 2002. Il en résulte que les dispositions actuellement en vigueur du code de l'organisation judiciaire, aux termes desquelles les juges des affaires familiales sont désignés par l'ordonnance de roulement prise par le président du tribunal de grande instance, peuvent continuer à s'appliquer jusqu'à la première nomination d'un juge des affaires familiales selon la procédure prévue à l'article 28-3. Aucune nomination selon cette procédure n'est à ce jour intervenue. Par ailleurs, une disposition du projet de loi organique relatif au statut des juges de proximité, définitivement adopté par le Parlement le 22 janvier 2003, retire la fonction du juge des affaires familiales de la liste des fonctions spécialisées du siège dont la durée d'exercice est limitée à dix ans.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5263

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3834

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1451